

Prendre son Temps

15 janvier 2008



bulletin du
SNU ANPE
pour les
retraités de
l'ANPE

Pour nous écrire:
43-45 rue de Javel,
75015 Paris
syndicat.snu@anpe.fr
snu@snuanpe.org

en résumé

• **Élection à MUTAGMA en avril.** Dans un contexte de fusion que deviennent les retraités? Comment maintenir le cap de la solidarité? [Page 2](#)

• **Fusion :** la négociation sur la mutuelle d'établissement et l'avenir des mutuelles «de l'agence» demeure incertain. [Page 2](#)

• **Signez la pétition** pour le droit des retraités d'adhérer à la mutuelle d'établissement. [Page 2](#)

• **Les retraités interviennent** lors du colloque du SNU sur les 40 ans de l'ANPE. [Page 3](#)

• **Les retraités surcomplémentaires** liquidés entre juillet 91 et le juin 99 ne bénéficient plus de revalorisation! Pourquoi? [Page 3](#)

• **Quand on est retraité on ne travaille pas !** Et si on est obligé de travailler alors il faut savoir ce que les demandent l'Arcoo pour maintenir les pensions [Page 4](#)

• **Anne de Paea et Régine de Rhône Alpes :** deux jeunes retraitées racontent. [Page 4](#)



Tribune du colloque des 40 ans de l'agence.

C'est bon à savoir...

Vous recevez PST depuis 5 numéros. C'est déjà un journal qui s'inscrit dans la durée.

Vous pouvez, si vous êtes équipé d'un ordinateur et si vous avez une adresse mail le recevoir plus vite et en couleur en plus de votre version en noir et blanc.

C'est facile, faites en la demande à :

prendresontemps@laposte.net

Que valent les promesses du président Sarkozy ?

Ça dépend pour qui! Un dicton cynique dit que les promesses n'engagent que ceux qui y croient ... On ne peut être plus clair !

Si les périodes électorales étaient jusqu'alors propice aux promesses souvent démagogiques, force est de constater que pendant les présidentielles tous les candidats, ont pris des précautions tant la pression des électeurs était forte sur ces promesses jamais tenues qui ont marqué pendant des années la vie politique française.

Faut-il s'en réjouir même s'il faut en pleurer ! Être réaliste, faire ce que l'on promet est devenu un argument électoral sérieux. Alors 8 mois après qu'en est il ?

Sarkozy, comme il l'avait dit, a fait ses (contre ?) réformes mais toujours vite, très vite ! À 100 à l'heure ! **En voici quelques unes :**

- L'alignement des retraites des régimes spéciaux ;
- Le paquet fiscal : cadeau de 15 milliards aux plus riches avec entre autre l'augmentation du tarif des heures supplémentaires exonérées de charges sociales ;
- Auto paiement des jours RTT acquise (à l'ANPE 25% des agents ont demandé leur paiement) ;
- La mise en œuvre de la franchise médicale pour faire payer les malades. La solidarité entre les générations et entre les malades et les biens portants en prend un coup !
- Le non remplacement de la moitié des fonctionnaires partant en retraite.

Sont en cours :

- Remise en cause des 35 heures ;
- la mise en place de la flexi-sécurité avec des contrats de travail de mission, des périodes d'essai plus longues et des licenciements plus faciles, y compris une rupture par accord entre les parties. Les patrons en rêvaient Sarkozy veut le faire!
- Il avait promis "un grand service public de l'emploi, par la fusion entre l'ASSEDIC et ANPE pour réduire le chômage" Il est en train de le faire. Sauf qu'à ce jour nous ne savons pas s'il sera vraiment public ! Déjà avec ce qu'on voit on peut craindre le pire.

Mais là où ça coince, le mot est faible, c'est sur l'augmentation du pouvoir d'achat. Certes il s'est octroyé une augmentation ...royale de 175% et il l'a même cumulé avec son salaire de ministre de l'intérieur qu'il a conservé. Ça va pour lui. Mais pour le bon peuple il faudra attendre.

Chaque jour nous constatons que les prix flambent pas besoin d'attendre les chiffres de l'inflation de l'INSEE pour s'en rendre compte. Les produits de première nécessité comme la nourriture, mais aussi les loyers, l'essence, les impôts locaux (provenant des transferts de l'État comme les routes ou les lycées) le chauffage et surtout le coût de la santé. Non seulement la franchise mais tous les médicaments y compris les génériques augmentent. Arrêtons-nous là.

Face à ça où est l'augmentation promise des pensions ? Au 1er janvier les augmentations prévues sont : pour la CRAM +1,1%, pour l'IRCANTEC + 1,1%. Le compte n'y est pas

La retraite de l'agence (régime ouvert) a été augmenté de 0.35% en 2007... et la redevance télé, qui devait être payée par tous les retraités quelques soient leur revenus ; le gouvernement a décidé de repousser sa décision, certes pour cause de proximité des élections municipales mais surtout parce que les retraités ont interpellé leurs députés.

Aussi nous serons dans les manifestations du 24 janvier, pour exiger une augmentation des retraites et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat. **Trop c'est trop !**

Élection à MUTACMA en avril.

MUTACMA est une mutuelle créée par des organisations syndicales de l'agence. Elle est régie par le code de la mutualité. Il n'y a pas de recherche de profit et les élus ne sont pas rémunérés.

C'est une mutuelle démocratique gérée par des agents élus par ses adhérents. C'est la garantie que les décisions sont prises en fonction des besoins des agents et que ceux-ci ont la possibilité de contrôler leurs dirigeants.

En avril les mutualistes seront appelés à élire leurs délégués régionaux en choisissant sur des listes syndicales. Ces délégués régionaux réunis en assemblée générale éliront le conseil d'administration et le bureau.

Les retraités sont de plus en plus nombreux dans la mutuelle : 485 à la fin de l'année 2007. La place des retraités est donc importante. Il est donc nécessaire qu'ils soient représentés par des délégués qui puissent exprimer leurs attentes.

Pour le SNU, initiateur de la mutuelle et première organisation syndicale, les élections d'avril doivent confirmer les orientations fondatrices de la mutuelle vers **plus de solidarité**.

Nous revendiquons :

• **Une baisse globale des cotisations.** La suppression de la participation de la DG aux frais de fonctionnement (voir encadré) a provoqué une augmentation

de la cotisation de 9 % en 2007.

Par ailleurs MUTACMA doit faire face aux augmentations des coûts de frais de santé et notamment aux déremboursements qui se sont accentués dans la dernière période.

La franchise Sarko, imposée depuis le 1er janvier 2008, a fait baisser notre pouvoir d'achat et particulièrement celui des retraités qui ont des faibles revenus.

• **La création de 5 niveaux de cotisations pour les retraités,** comme pour les actifs. Actuellement il n'y a une cotisation unique, quel que soit le montant de la pension, ce qui est particulièrement injuste car ainsi, les retraités à faibles revenus cotisent **PLUS** que les cadres actifs.

Une majorité en AG l'avait voté mais FO et la CFTC votaient contre et empêchaient ainsi d'atteindre les 2/3 statutaires.

• **Une basse manœuvre pour empêcher une réelle solidarité avec les retraités à faible revenu.**

• **Le développement des examens de prévention** pris en charge par la mutuelle, en plus des examens organisés par la CRAM. Les examens de prévention (appelée parfois ChecUp) ont lieu tous les 5 ans. Un bilan a lieu avec analyse de sang, examen de la vue, d'audition, dentition, etc. et se termine par un entretien avec le médecin. C'est gratuit, très efficace et c'est de la vraie prévention. (Pour en bénéficier il suffit d'appeler sa caisse pour prendre rendez-vous).

Après la parution des arrêtés de décembre 2007 concernant la loi de modernisation de la fonction publique, la direction générale va ouvrir un appel d'offres européen pour les mutuelles ou organismes de prévoyance qui souhaitent intervenir auprès des agents. Ceux qui seront retenus pourront alors bénéficier de la participation de l'agence.

MUTACAMA, qui est la plus importante mutuelle de l'Agence, va déposer un dossier pour continuer son action auprès des agents.

Fusion : l'avenir des mutuelles « de l'agence » demeure incertain.

Une négociation est en cours avec la DG pour la mise en place d'une **mutuelle d'établissement à l'Agence**.

À l'heure où nous écrivons, la mutuelle chirurgie serait obligatoire et inclurait la garantie de frais de soins de santé. L'Établissement interviendrait à hauteur de 50 %, ce qui est loin des 75% de l'Assedic.

Les cotisations des conjoints, (partenaire de Pacs ou concubin) et des enfants seraient intégralement supportées par l'agent.

Des garanties de prestations incapacité/invalidité/décès, la rente éducation et la dépendance devrait être possible.

Les questions qui se posent

Mais des interrogations de fonds subsistent. Sera-t-elle ouverte aux retraités ? Sera-t-elle gérée suivant le principe mutualiste ? Par des agents élus par les agents ?

Quels coûts et pour quelle couverture ? Cette mutuelle sera-t-elle opérationnelle tout de suite ou dans la prochaine entreprise ?

Car dans le cadre de la fusion ils restent beaucoup d'interrogation. Les textes sont en débats au parlement. Ce qui est envisageable est une négociation dans le cadre de la future convention collective de la nouvelle entité. Rappelons que cette nouvelle entreprise (appelons les choses par leur vrai nom) intégrerait tous les salariés actuels de l'Assedic, et les agents de l'ANPE.

Et pourquoi pas 75% comme les Assedic !

Actuellement les Assedics ont une mutuelle prise en charges par leur direction à hauteur de 75% gérée par le groupe Médéric. Il se peut, que dans le futur, après la période de transition prévu par la loi, il y ait 2 statuts et 2 mutuelles.

Il faut peser sur les négociations en cours pour une mutuelle d'établissement ouverte au retraité.

Mobilisons-nous pour faire reconnaître la place des retraités dans l'agence en signant la pétition pour le droit à tous les retraités d'adhérer à la mutuelle d'établissement. Renvoyer la pétition à : **Prendre son temps**, secteur retraités du **SNU**, 43-45 rue de Javel, 75015 Paris

Monsieur le Directeur Générale de l'Anpe,

Je suis 1) à moins de 5 ans de mon départ ou 2) à la retraite ou retraité de l'agence. (rayer la mention inutile)

Dans le projet actuellement en négociation avec les organisations syndicales vous n'avez pas retenu une couverture mutualiste maladie pour les agents retraités.

Nous considérons cette position inacceptable car elle pénalise sévèrement les agents dans leurs droits à la santé après une présence de plusieurs dizaines d'années en service à l'agence. C'est le principe même du mutualisme que vous détruisez avec cet ostracisme vis-à-vis des retraités.

Monsieur le directeur vous devez, pour une simple raison de reconnaissance de notre travail à l'agence et de justice, nous donner l'accès à la mutuelle d'établissement.

Nom	Prénom	Région	Adresse mail (si possible)	Signature

Vous pouvez aussi recevoir (et la renvoyer) cette pétition sur votre ordinateur en la demandant à : **prendresontemps@laposte.net**

Pétition



Trois intervenants du colloque:
Jo Gabriac, retraité agence,
Gérard Aschieri, secrétaire de la FSU,
Claire Villiers ancienne de l'agence,
vice présidente de la région Île de France.

Les retraités interviennent lors du colloque du SNU sur les 40 ans de l'ANPE

Le colloque « Mémoires fertiles et luttes de demain », du 12 et 13 novembre par le SNU-ANPE a été un franc succès. Pourtant la sortie du projet de loi sur la fusion ANPE-UNEDIC ne rendait pas les choses simples.

Pendant 2 jours, plus de 200 participants, syndiqués au SNU ou ailleurs et non syndiqués, avec une présence non négligeable de retraités, ont réfléchi, échangé et débattu entre eux et avec des intervenants venus d'horizons divers : historiens, chercheurs, personnalités du monde du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, salariés et retraités de l'ANPE.

Ce mélange de témoignages vécus et d'analyses plus distanciées s'est révélé riche. Ont été évoqués les temps forts des luttes sociales et syndicales, les diverses phases des évolutions professionnelles et institutionnelles, et bien sûr les perspectives d'un avenir qui ne pourra pas se construire sans les agents et leurs représentants.

Une petite expo-photo et un dossier d'accompagnement avec des documents bien choisis, ont été l'occasion de faire des incursions dans la mémoire. Il y a maintenant matière à une approche historique digne de ce nom. C'est en tout cas ce que beaucoup souhaitent vivement.

La place des retraités dans ce colloque ?

Des anciens responsables syndicaux, aujourd'hui à la retraite, comme Dominique Guyot et Gérard Thomassin, anciens secrétaires nationaux de la CFDT ANPE, ont rappelé l'émergence et l'histoire du syndicalisme à l'ANPE et le contexte des premières luttes syndicales fortes.

Jo Gabriac, l'un des membres de la commission nationale des retraités du SNU, a témoigné sur ses presque 40 ans de vie à l'agence. Il a donné quelques coups de projecteurs sur quelques années plus ou moins charnières qu'il a vécues :

1973-1974 : l'Agence comptait alors à peine 5000 agents et, par rapport à aujourd'hui, jouait un rôle somme toute assez marginal sur le marché de l'emploi. La préoccupation première tournait autour de la satisfaction des offres d'emploi. Le premier choc pétrolier (fin 1973) allait provoquer l'explosion de la demande et l'arrivée des pactes pour l'emploi (Granet et Barre) notamment en direction des jeunes. Ce fut aussi la période de la construction des règles de notre professionnalisme.

1983-1984 : dans un contexte de chômage élevé, il y a eu le recours massif aux prestations (Sessions de Techniques de Recherche d'Emploi, Sessions d'Orientation Approfondies) qui ont eu un grand impact sur nos métiers avant

d'être transférées en grande partie à la sous-traitance.

1992-1993 : la mise en place du plan interne de développement (P.I.D.) et l'organisation en équipes ont bouleversé l'organisation des Unités et le rôle de la hiérarchie.

Avec la retraite, on pourrait penser que l'on peut tourner facilement la page de l'ANPE. Il n'en est rien car le passage par l'Agence a inculqué toute une culture qui reste profondément ancrée et qui peut être un élément facilitateur du passage de l'activité à la retraite : grande capacité d'adaptation, familiarité avec les notions de bilan et de projet, sens de la solidarité que l'on retrouve rarement dans d'autres établissements à ce niveau etc.

Preuve de cette « permanence » de la culture ANPE, on voit un peu partout fleurir sur le plan national ou dans les régions des initiatives visant à faciliter les retrouvailles des anciens : amicales structurées, commissions retraités des syndicats, ou bien des rencontres plus ponctuelles etc.

Il faut ajouter à cela l'impact qu'ont eu les conflits de 2003 sur les retraites : ils ont rappelé qu'il était temps de s'organiser si on voulait résister efficacement aux régressions multiples et multiformes. Une **Commission Nationale des Retraités** a été mise en place au SNU en 2005. On lui doit déjà la parution d'un numéro spécial de « **Modes d'Emplois** » sur les retraites et d'un périodique à destination de tous les retraités intitulé « Prendre Son Temps » et qui en est déjà à son cinquième numéro. Cette commission est aussi un lieu de réflexion et de propositions d'axes revendicatifs concernant les retraités ANPE.

Sans rentrer dans le détail, les principaux axes sont :

- faire prendre en compte la spécificité des seniors au travail et lutter contre les discriminations insidieuses dont ils peuvent faire l'objet et les frais.
- obtenir un devoir de reconnaissance, c'est bien la moindre des choses, de la part de l'établissement à l'égard de tout agent partant en retraite.
- permettre aux retraités de pouvoir adhérer à une possible couverture mutualiste d'établissement en cours de négociation actuellement.
- prendre en compte les retraités à la fois dans les subventions accordées à l'ADASA et dans la mise en place de prestations spécifiques les concernant etc.

Comme on le voit, les retraités ont pris toute leur place dans ce colloque. Et c'est justice car, après tout, ce sont eux aussi qui ont construit, jour après jour, l'outil de travail que l'on veut démolir aujourd'hui.

Les retraites surcomplémentaires liquidées entre le juillet 91 et le juin 99 ne bénéficient plus de revalorisation ! Pourquoi ?

Au moment du départ en retraite, le montant de la retraite (annuelle) est calculé : **c'est la rente**.

Pour assurer le versement de cette rente jusqu'au décès du retraité, il faut constituer un capital dit **capital constitutif**. Il est prélevé sur l'épargne qui a été accumulée grâce aux cotisations, salarié et employeur, pendant la période d'activité et versé dans « un fonds de rentes » et placé dans des placements financiers.

Pour évaluer le capital nécessaire, l'assureur émet des hypothèses sur l'espérance de vie du retraité en utilisant des informations statistiques, les tables de mortalité, mais aussi sur l'espérance de gain que le capital placé rapportera. On parle de **taux technique de la rente**.

Ainsi l'assureur **en escomptant un rapport élevé de produits financiers peut diminuer le capital à constituer**.

Mais pour que la rente puisse être revalorisée chaque année, il faut que les produits financiers rapportent effectivement plus que ce taux escompté. En effet les produits affectés à la revalorisation de la rente sont diminués de ce taux technique.

Si le taux technique escompté est égal à 0%, tous les produits finan-

ciers à la fin de chaque année sont affectés à la revalorisation de la rente.

Mais quand le taux a été fixé à 5%, les produits financiers sont d'abord affectés au capital et le surplus, s'il y a, sert à la revalorisation de la rente. Si les produits financiers rapportent moins que le taux prévu, la perte est pour l'assureur.

En 91, le contrat passé avec la CNP prévoyait un taux technique de 5%, qui était dans le code des assurances la limite supérieure autorisée. Mais à cette date les taux de placement atteignaient à couramment 8% et plus.

En 1994, constatant que les placements se révélaient moins productifs, des organisations syndicales au sein de l'AGPSA ont demandé à la Direction générale de l'Anpe une révision de ce contrat afin d'abaisser le taux technique. La DG jusqu'à la fermeture du régime en 1999 a refusé car cela l'obligeait à augmenter sa participation à l'épargne.

D'année en année, le taux de revalorisation de la rente a diminué jusqu'à devenir nul depuis 2002. En effet depuis cette date, on constate que les produits financiers n'ont rapporté selon les années qu'entre 3,65% et 5%. On comprend mieux les raisons qui nous poussent à préférer les retraites par répartitions que celles par capitalisation !

Comme promis dans le numéro 4 de **PST** voici les explications très techniques sur un sujet complexe par Anne Marie Gourdain qui représente le **SNU** à l'A2P2R.

Quand on est retraité on ne travaille pas !

Pas si sûr ! En effet la faiblesse des revenus et singulièrement celui des pensions et retraites, en bref le pouvoir d'achat qui part en guimauve, conduisent certains retraités à chercher un revenu de complément. On le regrette beaucoup mais c'est ainsi.

Le black est alors servi à toutes les sauces. Et pourtant c'est le pire et pour un retraité du service public de l'emploi c'est le pire du pire. Alors comment faire ?

Il faut savoir que les organismes de retraité : Agirc et Arco (c'est-à-dire les caisses complémentaires) règlent ce qu'elles appellent le cumul emploi retraite.

La Cram, est plutôt souple et n'impose qu'une seule chose : que l'activité du retraité n'ait pas lieu chez le dernier employeur.

Mais une circulaire dite circulaire "Marette", commune aux deux institutions de retraites complémentaires, valables aussi pour l'Ircantec, fixe le droit en la matière et elle s'applique depuis janvier 2007.

Son principe est : les allocations Arrco et Agirc sont maintenues si "l'activité salariale du retraité a un caractère réduit".

En clair on regarde le Montant des Retraites Servies (MRS), Cram + Arrco + Agirc + éventuellement on rajoute l'Ircantec et les pensions (ouvertes et fermées) de l'Anpe. À ce MRS on rajoute les revenus issus d'une reprise d'activité pour aboutir à ce que nous appellerons **TOTAL**.

Pour continuer à percevoir les allocations dites complémentaires (Arrco + Agirc + Ircantec) il faut que **TOTAL** ne dépasse pas l'une des trois limites suivantes. La plus favorable au retraité devant s'appliquer. À chaque fois il s'agit de valeurs en brut avant déduction des charges salariales.

TOTAL est ≤ à 160% du Smic. Au 1° janvier 2007, avec un Smic horaire de 8,27 € et une base annuelle de 1 820 heures, le calcul donnait :

$$8,27 \times 1820 = 15\,051,40 \times 160\% = 24\,082,24 / 12 \text{ (mois)} = 2\,006,85 \text{ € arrondis à } 2\,007 \text{ €}.$$

Autrement dit il faut que **TOTAL** soit ≤ 2 007 €.

TOTAL est ≤ à votre dernier salaire normal d'activité revalorisé selon l'évolution de l'inflation.

TOTAL est égal à la moyenne des salaires des dix dernières années d'activités ayant donné lieu à cotisations Agic ou Arrco. Certes pour ce dernier cas le calcul est complexe mais les services régionaux de l'Agic ou l'Arrco peuvent le faire pour vous.

Mais comme parfois certains services régionaux ignoraient ces dispositions voici les références de la circulaire Marette : 2007-7-DRE réglementation cumul emploi retraite, II-12, XVI-04.

En espérant que tout cela soit clair pour vous, que vous soyez demandeur ou désireux d'employer quelqu'un déjà à la retraite en **chèque emploi service** par exemple.

Une nouvelle rubrique dans PST

Paroles de Retraités ...

Anne-Marie de Paca et Régine de Rhône Alpes : deux jeunes retraitées racontent.

À l'heure de mon départ ...

Je suis entrée à l'ANPE en Décembre 1970, j'avais 21 ans. J'ai été affectée au service du pointage. Le contact des demandeurs d'emploi avec les agents ANPE était convivial et direct. Ce fut une bonne école pour comprendre notre rôle majeur : l'intermédiation. Comme on le dit souvent dans les formations : « l'Empathie y a que ça de vrai » !

Par la suite, pendant ma maternité, en 1972, j'ai été mutée en Agence et là j'ai effectué le travail du prospecteur placier, c'est à dire le classement, les convocations, les placements etc. ... Ce que l'on appelle parfois la cuisine administrative indispensable et sans laquelle rien ne fonctionne !

À cette époque sur Nice, il n'y avait que 2 agences locales, par la suite s'est ouvert l'Agence rue Oscar II et le pointage a été transféré pour une bonne part dans cette Agence. C'était la plus grande et nous gérons le fichier des D.E. de l'ouest et du Centre...

Par la suite j'ai pratiquement fait le tour des autres Agences et ma carrière se termina à Nice la Plaine.

De 1970 à 2008 j'ai connu les grandes transformations du service public de l'emploi dont chacun sait que ce n'est pas un long fleuve tranquille. C'est une aventure enrichissante, une expérience humaine tant avec les demandeurs d'emploi que j'ai vu croître (sans embellir) qu'avec les collègues. Comme on l'a dit souvent on a dû faire avec les moyens disponibles mais toujours avec en face de nous des femmes et des hommes et non pas des matricules !

Mes projets pour la suite, c'est toujours de me consacrer aux autres mais dans un parcours spirituel : faire du Catéchisme, animer une chorale liturgique au sein de mon Église et l'animation des messes dominicales et bien sûr m'investir un petit peu plus dans l'Action Catholique Ouvrière en liaison avec l'évêché de Nice.

Mon départ à la retraite est bien enregistré dans ma tête et mon état d'esprit est bien clair, mes 43 années de travail, ont été pour moi une aventure et j'ai conscience aujourd'hui qu'il faut savoir se retirer en gardant le meilleur.

J'ajouterais que j'ai été très heureuse et même fière de faire partie pendant 38 ans de l'Anpe. **Anne de Paca.**

Régine: aujourd'hui je fait un break, mais

PST : Comment t'es tu préparée à ta retraite ?

Régine : J'ai eu la chance d'obtenir à 55 ans un C.P.A (congé de cessation progressive d'activité : 50% temps de travail payé 80 %, cette mesure n'existe plus) ce qui m'a permis de prendre du temps pour moi en faisant de la gymnastique aquatique, de la marche, quelques activités dites cérébrales comme le Sudoku et la grasse matinée certains jours...

J'ai aussi repris des contacts avec des amis perdus de vue, déjà retraités ou ne travaillant pas.

PST : Et la rupture avec l'agence ?

J'ai beaucoup aimé mon travail, que ce soit en Ale puis ou dans une mission locale où j'ai terminé ma carrière de 37 années à l'agence. Pour l'instant je ne souffre pas de l'avoir quittée.

J'ai milité, en outre, en siégeant dans les commissions paritaires. Je retrouve avec plaisir des retraités du SNU qui ont la même sensibilité et le même vécu que moi.

Et aujourd'hui ?

En plus des activités déjà citées, je jardine et bricole, mais je fais un break. Je ne souhaite pas, pour l'instant au moins, me créer des obligations extérieures. J'apprécie cette indépendance, ce nouveau rythme de vie, et notamment l'économie de temps réalisée (arrêt des déplacements longs et pénibles). Aussi je n'ai pas investi dans le bénévolat ou dans une association mais cela pourrait venir plus tard. **Régine, Rhône Alpes.**